



Séparation propriété voiture

Par Bernadette

Bonjour,

Ma fille se sépare de son compagnon, ils sont ni mariés, ni pacsés.

Ma fille a acheté une voiture neuve avec un crédit que nous lui avons consenti et qu'elle nous rembourse chaque mois par virement de son compte sur le nôtre.

La facture d'achat du véhicule est uniquement à son nom à elle.

L'assurance est à son nom à elle.

Seule la carte grise est à leurs deux noms.

Question : Monsieur peut-il avoir des droits sur le véhicule ?

Cordialement

Bernadette

Par yapasdequois

Bonjour,

Non il n'a aucun droit puisque la facture détermine que votre fille est la seule propriétaire.

Elle peut refaire la carte grise à son seul nom.